

Compte-rendu du Bureau

Réunion du 14 septembre 2017

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 10h à Ebreuil à la maison des services, sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « les Marins » à Lapeyrouse
- Préparation du Rendez-vous de l'eau
- Questions/ Remarques

LISTE DES PRESENTS

| NOM | | | REPRESENTANT | PRESENCE |
|----------|------------|---------------|---|----------|
| Monsieur | Emmanuel | FERRAND | Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes | Excusé |
| Madame | Véronique | POUZADOUX | Conseil Départemental de l'Allier | Absent |
| Madame | Clémentine | RAINEAU | Conseil Départemental du Puy-de-Dôme | Présente |
| Monsieur | Pascal | ESTIER | Mairie des Ancizes-Comps (63) | Présent |
| Monsieur | Daniel | SAUVESTRE | Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63) | Absent |
| Monsieur | Gilles | JOURNET | Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03) | Présent |
| Monsieur | Jean | MICHEL | SMAD des Combrailles | Excusé |
| Monsieur | Pierre | A. TERIITEHAU | SMAT du Bassin de Sioule | Présent |
| Monsieur | Nicolas | BONNEFOUS | Chambre d'Agriculture de l'Allier | Présent |
| Monsieur | Christian | BAYET | Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme | Absent |
| Monsieur | Maurice | LEDRAPPIER | Délégation Régionale D'EDF | Excusé |
| Monsieur | Bernard | DEVOUCOUX | FRANE | Présent |
| Madame | Audrey | NADALLE | MISEN 63 | Présente |
| Madame | Béatrice | RAYNAUD | MISEN 03 | Excusée |
| Madame | Sandrine | COULAUD | DREAL Auvergne | Excusée |
| Monsieur | Olivier | SIMEON | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | Présent |
| Monsieur | Vincent | JOURDAN | SMAT du Bassin de Sioule | Présent |
| Madame | Céline | BOISSON | EP Loire, animatrice SAGE Sioule | Présente |

AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU PLAN D'EAU « LES MARINS » A LAPEYROUSE

Le plan d'eau « les Marins » appartient à la commune de Lapeyrouse. Il a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 1985 pour une durée de 30 ans. Depuis le 9 janvier 2015, l'autorisation est donc caduque.

Céline BOISSON expose le dossier déposé par la Commune de Lapeyrouse (cf. note) ainsi que les éléments transmis par mail la veille. De nombreux points interpellent : la dérivation, la durée de la vidange, la gestion des crues...

Les membres du Bureau ont privilégié leurs discussions sur la mise en dérivation du plan d'eau.

Les éléments de justification du non intérêt écologique du cours d'eau (nombreux étangs, absence de vie piscicole en amont, ...) ont été jugés insuffisants donc non recevables. Des régularisations et des mises aux normes de plans d'eau sont en cours sur cette tête de bassin et d'autres sont amenées à être conduite au fil des renouvellements d'autorisation, améliorant ainsi l'état écologique du cours d'eau. De plus, une expertise de l'AFB sur un affluent a conclu que le ruisseau des Bioles présentait un intérêt écologique.

En restant fidèle à la doctrine « plan d'eau » votée en CLE et au vu de ces éléments, le Bureau maintient une position ferme : la mise en dérivation des plans d'eau sur cours d'eau est nécessaire d'autant plus que celui-ci est un réservoir biologique et classé en liste 1.

L'esquisse de dérivation fournie a été jugée non pertinente et pas suffisamment étayée. Le Bureau considère que des alternatives plus écologiques et moins onéreuses doivent être étudiées avant de pouvoir conclure à une impossibilité technique et à un coût disproportionné. Une mise en dérivation à ciel ouvert apporterait aussi un atout paysager supplémentaire au site. Une telle dérivation est éligible aux aides de l'Agence de l'eau.

Au vu des échanges, le Bureau de la CLE, tout en reconnaissant l'intérêt économique et collectif du site, émet un AVIS DEFAVORABLE à la demande de renouvellement d'autorisation du plan d'eau « Les Marins » situé à Lapeyrouse pour cause de non-conformité au règlement du SAGE Sioule :

- Considérant que le maintien en l'état du plan d'eau sans dérivation n'est pas conforme à l'article 1 du règlement du SAGE Sioule.
- Considérant que la justification du coût trop élevé d'une mise en dérivation du plan d'eau n'est pas suffisamment étayée.
Le mode de dérivation mentionné dans la demande se base sur une solution technique unique, onéreuse et discutable. Des alternatives plus intéressantes sur les plans économiques, écologique et paysager doivent être présentées. La valeur patrimoniale du plan d'eau ne s'en trouverait qu'améliorée.

Le Bureau de la CLE recommande :

- qu'une étude de faisabilité d'une mise en dérivation du plan d'eau à ciel ouvert incluant des relevés topographiques soit réalisée.
- qu'une expertise de l'intérêt écologique du cours d'eau en amont et en aval du plan d'eau soit demandée à l'Agence Française pour la Biodiversité.
- Que les aides financières possibles soient prises en compte dans le plan de financement de l'opération de mise en conformité.

L'avis est joint au présent compte-rendu.

PREPARATION DU RENDEZ-VOUS DE L'EAU

Chaque année est organisé un « rendez-vous de l'eau » à destination des membres de la CLE courant septembre/octobre. Ces journées ont vocation à renforcer les connaissances techniques des membres de la CLE sur un sujet d'actualité. Cette année, il sera difficile de pouvoir organiser cette journée avant fin octobre/début novembre, période qui devient peu favorable à des visites de terrain.

Il est proposé de reporter cette journée au printemps après la mise en place de la nouvelle CLE.

En contrepartie, pour faire suite au dernier Forum des élus, une réunion d'échange sera organisée sur la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin de la Sioule. L'objectif est que chaque collectivité puisse échanger sur son organisation et exposer les éventuelles difficultés rencontrées.

La pratique du canoë sur la Sioule

Cet été, la DDT 63 a été interpellée à plusieurs reprises par une sur-fréquentation des canoës sur le secteur de Châteauneuf-les-Bains. Les riverains s'interrogent sur l'impact des canoës qui frottent le fond de la Sioule et se plaignent que les pratiquants empruntent leur bief voire s'installent sur leur propriété.

Cette problématique étant évoquée chaque année, il est proposé de réunir les acteurs concernés (collectivités, FD, loueur de canoë, ...) afin de leur présenter les faits et d'entrevoir des solutions. Dans un second temps, il sera nécessaire de rencontrer individuellement les propriétaires riverains pour échanger sur les solutions techniques les plus pertinentes face à leurs attentes.

Le renouvellement de la CLE

Tous les 6 ans, la CLE doit être renouvelée intégralement.

Avant le prochain renouvellement intégral des membres de la CLE qui doit intervenir en décembre 2017, il convient d'évoquer le problème de l'absentéisme lors des réunions. Quelles solutions ?

Un point sera fait prochainement avec Mme Larcher en charge du dossier à la Préfecture 63.

La séance est levée à 12h30.